

AVIS DE COURSE

V2

Cotentin/Val-de-Saire Cherbourg Plaisance

Organisé par le Cercle Nautique
Cherbourgeois

Du 12 au 14 juin 2026

Compétition de grade 5c



SAINT-VAAST
LA-HOUGUE



1. Règles

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2025/2028*.

2. Instructions de course (IC)

Les IC seront disponibles une semaine avant la compétition.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale dans les locaux du CNC Quai d'Artimon au Port Chantereyne.

Les IC seront également disponibles en version électronique sur le site du CNC ou sur sa page Facebook (dans la mesure du possible).

3. Admissibilité

• Bateau

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie A, B ou C de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux doivent disposer d'un rating Osiris. Leur rating net ne doit pas être inférieur à 10.

• Equipage

L'épreuve sera courue en **double** ou en **équipage**. Chaque membre devra disposer d'une licence club FFVoile.

- **Participation hors régates**

En fonction du nombre de bateaux inscrits, des places pourront être disponibles pour que des bateaux suivent la flotte hors régates. Pour la participation au repas et au barbecue, ils devront s'acquitter d'une participation équivalente aux droits d'inscription.

Participation ouverte également aux bateaux à moteur.

4. Documents exigibles à l'inscription

- **Bateau**

Le contrat de jauge Osiris valide.

- **Equipage**

Pour chaque membre d'équipage :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou,
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;

5. Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes à partir du jeudi 4 juin.

Le droit d'inscription est de 40€ par personne. Il comprend :

- la participation aux trois manches,
- les places de port pour les deux nuits à Saint-Vaast,
- pour les bateaux autres que ceux de Cherbourg, les places au Port Chantereyne du 11 au 12 juin et du 14 au 15 juin,
- un repas en commun le vendredi soir,
- barbecue le samedi soir au YCSV.

6. Programme

Vendredi 12 juin : régates Cherbourg – Saint-Vaast, mise à disposition sur la ligne à partir de 13h.

Samedi 13 juin : participation à la régates du championnat du YCSV programmée ce jour. Pour cette régates, les concurrents devront se conformer aux IC émises par le YCSV.

Dimanche 14 juin : régates Saint-Vaast – Cherbourg, mise à disposition sur la ligne à partir de 10h00.

7. Parcours

Ils seront de type côtier.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC ou du YCSV au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition. Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

La zone de course sera délimitée par la basse Bréfort à l'ouest, la latitude 49°46,40'N au nord, la longitude 0°43'W à l'est et la bouée CI (Carentan/Isigny) au sud.

8. Classement

Les bateaux seront répartis en deux classes :

- Classe 1. Bateaux concourant en équipage pavillon Orange
- Classe 2. Bateaux concourant en double pavillon Bleu

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement général sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV). Pour la manche du samedi 13 juin, les bateaux seront classés dans la régate du YCSV ; une extraction sera ensuite faite pour les bateaux participant à la Cotentin/Val-de-Saire et intégrée au classement général.

9. Etablissement des risques

Il est rappelé que la RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité ».

10. Prix

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire Cherbourg Plaisance, lors d'une cérémonie qui sera programmée à l'issue de la troisième manche.